



## **AXES D'INTERVENTIONS**

### **POUR DE NOUVELLES ACTIONS 2012**

- 1. Promouvoir les actions « petite enfance », prioritairement en faveur des enfants de 0 à 3 ans ainsi que celles à l'initiative des Lieux d'Accueil Enfants Parents.**
- 2. Favoriser les actions en direction de certains publics spécifiques :  
Les parents déficients mentaux ou souffrant de troubles psychiques.  
Les parents en situation de précarité.**
- 3. Soutenir les actions favorisant la relation entre parents et enseignants dans les établissements scolaires du premier cycle et sur des sites déterminés.**
- 4. Soutenir les initiatives qui s'inscrivent en complémentarité avec une action financée dans le cadre du dispositif CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité).**
- 5. Favoriser les actions à destination de parents d'enfants en situation d'absentéisme scolaire qui s'inscrivent en alternative au processus de suspension des Allocations familiales (Loi CIOTTI).**
- 6. Promouvoir les actions qui favorisent l'ouverture du dispositif à de nouveaux membres du réseau, animateurs-jeunes...**
- 7. Contribuer à l'élaboration du Schéma Départemental de la Parentalité de la CAF 68.**

**Le Comité de Pilotage du REAAP 68**